

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Mairie de BALADOU

Compte rendu de séance du dimanche 19 juillet 2015 à 10h00

Etaient présents CAMPASTIE Jean-Stéphane, GAUCHER Thomas, LACROIX Thomas, GOURSAT Antoine, PAGEOT Juliette.

Absents : CHARAZAC Baptiste LEYMARIE Marion, CLEDEL Hugo, et LABORIE Anna

Représentants du conseil « adultes » : Jean-Philippe PAGEOT et Jean-Paul CAMPASTIE

La séance est ouverte sous la présidence de Thomas GAUCHER.

Après lecture, le compte rendu de la séance du 26 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Point sur l'avancée des projets

- une exposition photos et projection d'une vidéo « interviews » sur l'histoire de la commune : Faire revivre dans les mémoires ou faire découvrir le passé de la commune aux plus jeunes en demandant aux « anciens » leur aide et leurs témoignages sous divers supports : photos et enregistrements vidéo de leurs souvenirs, anecdotes d'enfance ou événements divers ayant eu une importance. Une liste des personnes à contacter a été dressée à la séance d'avril afin de représenter tout le territoire communal. Ce petit film pourrait être présenté à la population à la salle des fêtes dans quelques mois. A présent les membres du conseil vont établir une liste de questions type pour les guider lors des interviews et contacter les personnes dans les semaines à venir. Les rendez-vous s'étaleront durant l'automne.

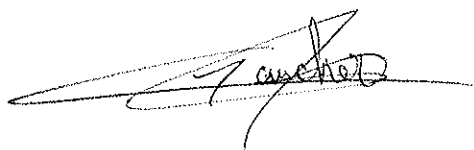
- la création d'un parcours de santé : ce point avait été évoqué lors des dernières séances. Un petit groupe avait alors suggéré un emplacement dans le bourg afin que les installations soient visibles et donc utilisées. Ces aménagements sportifs concerneront une population principalement adolescente et adulte afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier.

Différentes installations sont présentées afin de réfléchir sur les aménagements souhaités et l'espace d'implantation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 h 00mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Thomas GAUCHER



Jean-Philippe PAGEOT

